



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 25 janvier 2022
à 18h30**

1. Ouverture de la séance

1.1 Tenue de la présente séance à huis clos

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire

4. Retour sur la période de questions de la dernière séance

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2021

6. Administration générale, greffe, affaires juridiques

6.1 Retrait du règlement n° 2028 (20211204-980)

6.2 Acquisition de l'immeuble situé au 1082, rue Champlain et du terrain vacant portant le numéro de lot 3 267 622 du cadastre du Québec (2021127-946)

7. Finances municipales

7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires

7.2 Dépense supplémentaire - Services de transports et valorisation des biosolides incluant la disposition des déchets de la station d'épuration (20220122-033)

8. Ressources humaines

- 8.1 Adoption d'un nouvel organigramme de la Direction générale (20220115-022)
- 8.2 Adoption d'un nouvel organigramme du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable (20220115-013)
- 8.3 Adoption d'un nouvel organigramme de Service des ressources humaines (2022122-030)
- 8.4 Affectation temporaire au poste de « Directeur adjoint » au Service des ressources humaines (20220122-031)
- 8.5 Nomination au poste de « Contremaître – Bâtiments » au Service des travaux publics (20211127-938)
- 8.6 Nomination au poste de « Chef de division - Urbanisme et grands projets » au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable (20210115-016)
- 8.7 Prolongation du contrat de travail temporaire de madame Catherine Poisson (20211211-1006)

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Nomination d'élus municipaux sur des comités de sélection d'art public (20220108-005)

10. Infrastructures et gestion des eaux

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
 - 10.1.1 SA-481-IN-21-P Transport et valorisation des biosolides incluant la disposition des déchets de la station d'épuration (20211218-1013)
 - 10.1.2 SA-492-IN-21-P Services professionnels pour l'inspection et diagnostic de conduites maîtresses d'eau potable (20211204-955)
- 10.2 Vente du lot 5 980 282 du cadastre du Québec (20211218-1012)
- 10.3 Autorisation de passage et modification d'une entente avec le Club de motoneige du Haut-Richelieu (20211218-1011)

11. Toponymie et circulation

- 11.1 Mise en place de signalisation relative à la limitation de stationnement sur une partie de la rue Honoré-Mercier (20211218-1023)
- 11.2 Interdiction de stationnement sur la rue Douglas (20211218-1024)
- 11.3 Mise en place de signalisation relative à la limitation de stationnement sur une partie de la 4^e Rue (20220115-015)

12 Travaux publics

- 12.1 Modification de la résolution n° 2021-11-0981 relative au contrat fourniture d'enrobés bitumineux tiède et froid - SA-2887-TP-21-P (20220108-001)
- 12.2 Octroi **du contrat suivant** :
 - 12.2.1 SA-2903-TP-21-P Fourniture et livraison d'un camion-citerne arrosoir neuf 2022 ou plus récent (20220115-011)

13 Sécurité publique

- 13.1. Signature d'une entente avec le ministère de la Sécurité publique quant aux modalités de versement de subventions pour le programme de formation sur la détection de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue (20211218-1010)

14 Urbanisme

- 14.1 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 14.1.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 1) PIA-2021-4921 Amélie Fournier - Immeuble situé au 258, chemin du Grand-Bernier Sud (20211225-1026)
 - 2) PIA-2021-5135 Centre de services scolaire des Hautes-Rivières - Immeuble situé aux 230-232, rue Laurier (20211218-1015)
 - 3) PIA-2021-5138 Martin D. Hébert - Immeuble situé au 715, 4e Rue (20211218-1016)
 - 4) PIA-2021-5146 Christine Martinez - Immeuble situé au 185, 8e Avenue (20211218-1017)
 - 5) PIA-2021-5149 Simon Bonneau - Immeuble situé au 2, rue Pierre-Paul-Demaray (20211225-1029)
- 14.2 Adoption du projet **du règlement suivant** :
 - 14.2.1. Règlement n° 2056 (20211225-1033)

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'agrandir le secteur de PIIA « Industriel » afin d'y inclure la totalité des zones I-4054 et C-4052.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier. »

14.3 Adoption du premier projet **du règlement suivant** :

14.3.1. Règlement n° 2057 (20211225-1033)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone I-4054, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité du lot 6 022 215 du cadastre du Québec;
- D'agrandir la zone C-4052, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité des lots 6 022 217, 6 022 222 et 6 022 225 du cadastre du Québec;
- D'agrandir la zone C-4051, à même une partie de la zone C-4052, afin d'y inclure une partie du lot 6 022 219 du cadastre du Québec ainsi qu'une partie du lot 3 090 887 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone I-4054, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C);
- D'autoriser, à même la zone I-4054, que soient érigées deux (2) structures supportant des enseignes détachées par terrain, la superficie totale des enseignes ne devant pas excéder 32 m² et la hauteur maximale, 12,2 mètres;
- De retirer les notes N141 et N142 de la zone I-4054 puisque les dispositions visées ont été intégrées au règlement de zonage n° 0651 en 2018;
- D'autoriser, à même la zone C-4052, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-01 « Commerces para-industriels », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C);
- De prohiber, à même la zone C-4052, l'entreposage extérieur à moins de 30 mètres d'une ligne de rue.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier. »

14.4 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.4.1. ZAP-2021-5043 Gaétan Gagnon - Immeuble constitué des lots 4 314 914 et 4 314 915 du cadastre du Québec (20220108-002)

14.5 Rejet des soumissions pour le **contrat suivant** :

14.5.1 SA-1288-AD-21-G Services professionnels pour l'élaboration d'un plan territorial de conservation des milieux naturels (20211211-994)

- 14.6 Appui au Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) Haut-Richelieu pour le projet d'acquisition d'hectares de milieux humides en bordure de la rivière Richelieu (20211030-876)
- 14.7 Adhésion au programme « Alternative Land Use services » Montérégie de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie (20211030-874)
- 14.8 Demande à la MRC du Haut-Richelieu d'effectuer le nettoyage du cours d'eau Hazen, branche 38 (20211106-887)
- 14.9 Demande à la MRC du Haut-Richelieu d'effectuer le nettoyage du cours d'eau Normandin-Desranleau (20211106-888)

15 Transport et mobilité urbaine

- 15.1 Contribution financière pour l'année 2022 pour le service de transport adapté (20211218-1019)
- 15.2 Résiliation du contrat d'appel d'offres - SA-2716-TP-20 - Nivellement et ensemencement de surfaces sur le site de l'aéroport (20211127-932)

16 Avis de motion

16.1 Règlement n° 2050 (20211204-974)

« Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le règlement n° 1656 »

16.2 Règlement n° 2052 (20220108-003)

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour l'élaboration de plans et devis pour le prolongement des infrastructures de la Route 219 et du chemin des Ormes, chemin du Clocher et des rues Grandes-Terrasses, Méthé, Bergeron, Gérard-L'Écuyer et Michaud, décrétant une dépense de 148 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.3 Règlement n° 2054 (20220115-026)

« Règlement autorisant l'acquisition de l'immeuble sis au 1082, rue Champlain et d'un terrain vacant, décrétant une dépense n'excédant pas 1 573 000 \$ »

16.4 Règlement n° 2055 (20220115-027)

« Règlement autorisant des travaux de réfection et de mises aux normes des passages à niveau sur la rue Notre-Dame, Deland et le Chemin de la Coulée-des-Pères, décrétant une dépense n'excédant pas 624 000 \$ »

16.5 Règlement n° 2056 (20211225-1033)

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'agrandir le secteur de PIIA « Industriel » afin d'y inclure la totalité des zones I-4054 et C-4052.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier. »

16.6 Règlement n° 2057 (20211225-1033)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone I-4054, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité du lot 6 022 215 du cadastre du Québec;
- D'agrandir la zone C-4052, à même une partie de la zone C-4051, afin d'y inclure la totalité des lots 6 022 217, 6 022 222 et 6 022 225 du cadastre du Québec;
- D'agrandir la zone C-4051, à même une partie de la zone C-4052, afin d'y inclure une partie du lot 6 022 219 du cadastre du Québec ainsi qu'une partie du lot 3 090 887 du cadastre du Québec;
- D'autoriser, à même la zone I-4054, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C);
- D'autoriser, à même la zone I-4054, que soient érigées deux (2) structures supportant des enseignes détachées par terrain, la superficie totale des enseignes ne devant pas excéder 32 m² et la hauteur maximale, 12,2 mètres;
- De retirer les notes N141 et N142 de la zone I-4054 puisque les dispositions visées ont été intégrées au règlement de zonage n° 0651 en 2018;
- D'autoriser, à même la zone C-4052, les usages appartenant à la sous-classe C7-01 « Vente et service pour véhicules de promenade », sauf « Vente au détail de véhicules de promenade neufs » et « Vente au détail de véhicules de promenade usagés », les usages appartenant à la sous-classe C9-01 « Commerces para-industriels », les usages appartenant à la sous-classe C9-02 « Commerces à incidence modérée » ainsi que ceux de la sous-classe C9-03 « Véhicules » du groupe commerce et service (C);
- De prohiber, à même la zone C-4052, l'entreposage extérieur à moins de 30 mètres d'une ligne de rue.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté est, au nord du chemin des Ormes, au sud du chemin du Clocher et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier. »

17 Règlements

17.1 Règlement n° 2049

« Règlement complémentaire retenant les services de professionnels et autorisant le paiement de leurs honoraires pour l'élaboration d'un plan directeur des biens immobiliers ainsi que pour l'exécution de certains travaux d'urgence, décrétant une dépense de 309 000 \$ et un emprunt à cette fin »

18 Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

- Règlement n° 2037: « Règlement autorisant la réalisation de travaux de stabilisation de talus près de la rivière L'Acadie et le ruisseau des Noyers, décrétant une dépense de 371 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 2041: « Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels et travaux préparatoires pour l'inspection de conduites principales du réseau de distribution d'eau potable de l'usine de filtration de la rive Ouest au boulevard Industriel, décrétant une dépense n'excédant pas 906 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 2044: « Règlement autorisant le financement des travaux de réfection des infrastructures d'une portion des rues Morais et Saint-Hubert, incluant l'ajout d'un égout pluvial et le remplacement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc, décrétant une dépense de 2 995 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 2045: « Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de divers projets d'infrastructures, décrétant une dépense de 270 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18.2 Certificats des procédures d'enregistrement tenues en regard des règlements n^{os} 2007, 2041 et 2044

18.3 Lettre d'Élections Québec accordant un changement de nom de l'« Équipe Alain Laplante » pour « Démocratie Saint-Jean »

18.4 Dépôt du registre de l'équipe « Démocratie Saint-Jean »

18.5 Procès-verbal de correction – Résolution n° 2021-08-0762

18.6 Procès-verbal de correction – Résolution n° 2021-10-0880

18.7 Procès-verbal de correction – Résolution n° 2021-11-0988

18.8 Procès-verbal de correction – Résolution n° 2021-12-0146

18.9 Dépôt d'une pétition de citoyens pour le retrait d'un citoyen à titre de famille d'accueil pour les chats errants déposée par Mme Lise Lasnier

18.10 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Marianne Lambert:

- accorder un prêt au parti politique « Équipe Andrée Bouchard ».

18.11 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller François Roy:

- désigné comme propriété principale le 383, rue des Échevins ;
- accorder un prêt au parti politique « Équipe Andrée Bouchard » remboursable en 2022 ;
- désigné comme propriétaire et président et seul actionnaire des entreprises suivantes :
 - Restaurant Matinée inc. ;
 - Je suis proprio inc. ;
 - François Roy courtier immobilier inc. ;
 - 9152-0577 Québec inc. ;
 - 9382-5750 Québec inc.

18.12 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Lyne Poitras:

- accorder un prêt au parti politique « Équipe Andrée Bouchard ».

18.13 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la mairesse Andrée Bouchard :

- désignée comme propriété du 236, rue Berland ;
- accorder un prêt au parti politique « Équipe Andrée Bouchard ».
- désignée comme administratrice culture Montérégie.

18.14 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Annie Surprenant :

- Déclaration d'un conjoint de fait ;
- Déclaration des relations et des opérations ;
- désignée comme propriété principale le 1139, rue Saint-Jacques.

19 Période de questions

20 Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21 Levée de la séance